**EPU37**

**25 janvier 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Rwanda**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada félicite le Rwanda pour les progrès qu'il a accomplis en matière de promotion de l'égalité des genres.

Le Canada recommande au Rwanda de :

1. Prendre les mesures institutionnelles nécessaires pour veiller à ce que les enfants des rues se trouvant dans les centres de transit ne soient pas soumis à une détention arbitraire ou à des mauvais traitements ;
2. Veiller à ce que le Sous-comité pour la prévention de la torture soit en mesure d'effectuer une visite dans le pays.
3. Modifier l'article 2(19) de la loi sur les médias pour élargir la définition du journaliste afin d'inclure le journaliste citoyen, le journaliste indépendant et le blogueur, conformément aux normes internationales sur la liberté d'expression.
4. Revoir les conditions d'enregistrement des ONG locales et internationales en vue de mieux faciliter et simplifier le processus.

Comme recommandé lors du dernier EPU du Rwanda, le Canada exhorte le Rwanda à mener rapidement des enquêtes approfondies et indépendantes sur tous les cas présumés de disparition forcée.